



DRÔME
C'EST MA NATURE



Accueil Vélo

**AGENCE
d'ATTRACTIVITE
- Pro**

Accueil Vélo

Depuis quelques années, le **vélotourisme** est en plein essor et cette activité répond à de nouvelles aspirations des clientèles.

Le tourisme à vélo c'est également un **allongement de la période touristique** d'avril à octobre. C'est une clientèle curieuse et sensible à l'**écologie**, intéressée par la **découverte des territoires**, des **paysages**, de la **culture** et des **habitants**...

La Drôme propose de nouveaux itinéraires aménagés tels **ViaRhôna**, **La Belle Via**, la **Vélodrôme**, ... ou bien encore les **Bons Plans Vélo**, mis en place par le Conseil Départemental.

C'est pourquoi, depuis 2015, l'Agence d'Attractivité de la Drôme, s'est mobilisée pour mettre en place **le label Accueil Vélo**, en tant que **réfèrent qualité** et **animateur territorial**.

DEFINITION

Accueil Vélo est un label national qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires cyclables.

Créé par France Vélo Tourisme, il permet aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Ce dispositif a pour but de **fédérer et engager les professionnels** sur des **critères d'accueil et de services** garantissant une prestation adaptée aux besoins des touristes à vélo.

POUR QUI ?



Les prestataires pouvant bénéficier de ce label sont les suivants :

- ✓ Les hébergements touristiques classés ou labellisés
- ✓ Les sites touristiques
- ✓ Les Offices de Tourisme
- ✓ Les loueurs professionnels de vélos
- ✓ Les réparateurs professionnels de vélo
- ✓ Les restaurants

Un établissement Accueil Vélo, c'est la garantie pour le touriste à vélo de :

- Se trouver à **moins de 5 km** d'un itinéraire cyclable
- Disposer d'**équipements adaptés** aux cyclistes : abri à vélos sécurisé, kit de réparation, ...
- Bénéficier d'un **accueil attentionné** : informations et conseils utiles (circuits, météo, ...)
- Disposer de **services adaptés** aux cyclistes : Transfert de bagages, lavage et séchage du linéaire, location de vélos et accessoires, lavage des vélos. ...

Note d'information et de vulgarisation réalisée par l'Agence d'Attractivité de la Drôme
Mars 2024

Les informations contenues dans ce document ne se substituent pas aux textes et à la documentation officielle en vigueur.

POURQUOI DEVENIR ACCUEIL VELO ?

Pour un professionnel, cette démarche présente les avantages suivants :

- Entrer dans une dynamique en pleine croissance
- Améliorer sa visibilité auprès des touristes à vélo
- Être repérable par la clientèle grâce au logo Accueil Vélo apposé sur la façade de l'établissement
- Bénéficier des supports de communication de l'itinéraire
- Entrer dans un réseau national de prestataires privilégiés, 8 500 établissements labellisés Accueil Vélo (Source FVT – Janvier 2021)
- Améliorer la visibilité de son établissement auprès des prescripteurs et Tours Opérateurs.

Sur l'ensemble des itinéraires vélos et des régions cyclables de France, le label se met en place progressivement et permet ainsi de :

- Offrir aux clientèles cyclistes une marque unique, simple et lisible sur l'ensemble des territoires disposant d'itinéraires cyclables touristiques, jalonnés et respectueux du cahier des charges national des Véloroutes et voies vertes et des schémas cyclo des départements
- Mettre en évidence les outils de communication Accueil Vélo (plaque de bienvenue, adhésif et logo) et les utiliser à des fins promotionnelles comme par exemple, sur des brochures, des en-têtes de courrier, le site internet du professionnel ... afin d'être reconnu comme un hébergement sensible à la clientèle vélo
- Être présent sur le site www.ladrometourisme.com dans la page vélo : www.ladrometourisme.com/depensez-vous/destination-velo/label-accueil-velo/
- Être présent sur le site www.francevelotourisme.com/accueil-velo
- Être présent, pour les professionnels situés à proximité de l'itinéraire ViaRhôna, sur le site www.viarhona.com avec le logo Accueil Vélo, ceci grâce à l'intégration du critère Accueil Vélo dans la base de données Apidae.

LES PRE-REQUIS

1. L'établissement d'hébergement candidat doit être **classé selon les normes nationales**, propres à chaque catégorie, ou **labellisé**.
2. Le prestataire doit **se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé** (répondant au cahier des charges national des Véloroutes / Voies Vertes ou aux itinéraires vélo, inscrits dans le schéma départemental cyclo).
3. Avoir fait l'objet d'une visite de contrôle par l'organisme évaluateur, afin de vérifier qu'il respecte les **critères obligatoires du référentiel qualité de sa catégorie**.
4. S'acquitter d'une contribution à la mise en œuvre du label Accueil Vélo d'un **montant de 200 € - Tarif 2024, pour 3 ans**.

COMMENT ?

L'Agence d'Attractivité de la Drôme propose la démarche suivante :

1. Chaque établissement candidat à l'utilisation de la marque Accueil Vélo doit formuler une **demande** à l'Agence d'Attractivité ou au Référent Qualité de l'Office de Tourisme de son secteur
2. **Une visite de contrôle** sera ensuite réalisée afin de vérifier que l'établissement candidat respecte les critères du référentiel de qualité Accueil Vélo de sa catégorie
3. L'établissement notifie son adhésion par la signature de **l'engagement référentiel de qualité Accueil Vélo** de sa catégorie ; le paiement d'une contribution financière, pour une durée de 3 ans **d'un montant de 200 euros – Tarif 2024**, couvrant les frais inhérents à la visite de contrôle et à la mise à disposition des **outils de communication** : plaque de bienvenue, adhésifs et logo et de la promotion de son offre sur les divers réseaux (nationaux, régionaux, départementaux et locaux)
4. Si tous ces aspects sont respectés, l'établissement sera alors autorisé à utiliser la marque Accueil Vélo **pour une durée de 3 ans, sur l'ensemble de ces supports de communication**.

Pour en savoir plus :

Webinaire : <https://youtu.be/dmmE9ZeM3T0>

[Comment devenir Accueil Vélo](#)

[Guide Accueil Vélo - Edition MAJ 20 avril 2020](#)